

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Mercredi 4 mars 2020**

La séance est ouverte à 19 heures 25 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Jocelyne AUDRAN MAURY, Eric LAFAURIE, Nicole CREMOUX, Lionel CHABREYRIE, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Laurence GOURSAT, Hervé CLEDEL.

Excusé : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Le compte rendu de la séance du 19 février 2020, lu par Mme Laurence GOURSAT a été approuvé.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1) Vote du compte administratif du budget de la Commune,
- 2) Vote du compte administratif du budget transports,
- 3) Vote du compte administratif du budget multiservices,
- 4) Proposition de subvention exceptionnelle à l'association « Anim'Enfance ».

Questions diverses

- Répartition des plages horaires de tenue du bureau de vote des 15 et 22 mars en cas de 2^{ème} tour

Nous passons à l'ordre du jour :

Mr Hervé CLEDEL, 1er adjoint, présente les comptes administratifs.

Délibérations :

1 / Vote du compte administratif du budget transports 2019

Projection des divers éléments financiers pendant la présentation des comptes suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	5 866,93	0,00	12 396,04	0,00	18 262,97
Opérations de l'exercice	10 657,91	6 243,28	0,00	0,00	10 657,91	6 243,28
TOTAUX	10 657,91	12 110,21	0,00	12 396,04	10 657,91	24 506,25
Résultat de clôture		1 452,30		12 396,04		13 848,34
	Restes à réaliser				0,00	0,00
	Besoin / excédent de financement total					13 848,34
	Pour mémoire: virement à la section d'investissement					

Les subventions de la région affectées à 2019 seront payées en 2020, justifiant un résultat relativement faible.

Ce budget est dédié aux charges et recettes liées aux services de transport scolaire et transport à la demande. Le service « à la demande » enregistre la recette symbolique versée par chaque voyageur lors d'un trajet et bénéficie d'aides régionales et départementales. L'absence de frais de personnel permet de réduire le coût des services assurés vers Souillac et Martel, pour 47 passagers au cours de l'année.

Ce budget comptabilise également les frais généraux liés au bus : remboursement des frais de personnel du transport scolaire au budget principal, assurance, carburant et entretien général.

Délibération adoptée par voix 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

2 / Vote du compte administratif du budget multiservices 2019

Projection des divers éléments financiers pendant la présentation des comptes suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	3 513,87	0,00	3 609,96	0,00	7 123,83
Opérations de l'exercice	23 712,95	27 160,67	14 561,91	14 254,26	38 274,86	41 414,93
TOTAUX	23 712,95	30 674,54	14 561,91	17 864,22	38 274,86	48 538,76
Résultat de clôture		6 961,59		3 302,31		10 263,90
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						10 263,90
Pour mémoire: virement à la section d'investissement						

Les quelques dépenses réelles effectuées correspondent aux frais d'entretien général du bâtiment (fosse et chaudière) ainsi qu'au remboursement de frais de personnel pour l'entretien extérieur, chiffres qui se retrouvent au budget principal. Les loyers constituent les recettes réelles. L'essentiel de ces écritures comptables sont des amortissements de subventions et des frais de construction.

Délibération adoptée par voix 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

3 / Vote du COMPTE ADMINISTRATIF de la Commune 2019

Projection des divers éléments financiers pendant la présentation des comptes suivants :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	42 031,72	0,00	90 471,48	0,00	132 503,20
Opérations de l'exercice	204 892,51	246 785,01	327 269,44	246 004,52	532 161,95	492 789,53
TOTAUX	204 892,51	288 816,73	327 269,44	336 476,00	532 161,95	625 292,73
Résultat de clôture		83 924,22		9 206,56		93 130,78
Restes à réaliser					93 200,00	72 700,00
Besoin / excédent de financement total						
Pour mémoire: virement à la section d'investissement						50 000,00

Ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes générales liées au fonctionnement de la collectivité, ainsi qu'aux investissements.

Parmi les dépenses on relève les charges à caractère général, les frais de personnel, les attributions de compensation, les charges courantes, les intérêts d'emprunt et les virements à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par la part des impôts fonciers et d'habitation revenant à la commune, et les dotations de l'Etat.

Concernant les dépenses d'investissement pour 2019, la majeure partie représente la rénovation de la salle des fêtes (à hauteur de 286.380,647€).

Dans les recettes d'investissement, il reste à percevoir des subventions à hauteur de 72.700€.

Délibération adoptée par voix 9 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Retour de Mr le Maire

4 / Proposition de subvention exceptionnelle à l'association « Anim Enfance » :

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée la participation de la commune au fonctionnement de l'association Anim' Enfance, située à Saint-Sozy 46, à hauteur de 600€ annuels.

Il expose à l'assemblée les difficultés financières rencontrées à la clôture de l'exercice 2019 et la sollicitation de subvention exceptionnelle auprès des communes partenaires.

Différents modes de calcul ont été présentés en réunion avec les élus du territoire pour exposer la situation.

Monsieur le Maire indique que la participation exceptionnelle de Baladou est estimée à environ 200€, soit ramenée au nombre d'enfants concerné de la commune.

Monsieur le Maire propose d'acter cette aide exceptionnelle

Délibération adoptée par voix 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Questions diverses : néant

Il règne sur ce Conseil, dernier de l'équipe actuelle, un parfum de nostalgie, chacun des membres présents assurant de sa joie d'avoir côtoyé ses collègues conseillers municipaux et œuvré pour le mieux aux intérêts de la commune pendant douze années avec la même équipe, à un membre près.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 22 h 18 mn. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Baladou 10/03/2020
Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT

